

Janvier 2016



SOMMAIRE

- Editorial :
 - IKV: comme un pneu qui se dégonfle !
 - Le café vélo est lancé, demandez le programme !
 - Concertation avec la M2A
 - Infrastructures cyclables: quand on veut on peut !
 - Les services du CADRes
- Documents annexés :**
- Programme des sorties 2016
 - Appel de ré adhésion pour 2016
 - Justificatif fiscal 2015 (en cas d'anomalie, nous contacter, Merci)

AGENDA

- 14.01 Réunion du bureau
- 04.02. Café - Vélo
- 24.02 Réunion du bureau
- 03.03 Café - Vélo
- 17.03 Réunion du bureau
- 01.04 Assemblée générale
- 07.04 Café - Vélo
- 09.04 Vélo - Putze

Les réunions mensuelles du comité se déroulent de 17 h à 19 h au:

21 rue Henri Schwartz
68200 Mulhouse

Vous pouvez également nous rencontrer à la maison des berges lors du café convivial du mercredi (14 h -17 h) en fixant au préalable un rendez-vous.

Cyclistes Associés pour le Droit de Rouler en sécurité
21, rue Henri Schwartz
68200 MULHOUSE
Tél. 03.89.42.73.42

E-mail velomulhouse@laposte.net
Internet www.velomulhouse.fr

Lettre Contact

Avec un clin d'œil du regretté JFM, grand adepte du vélo, le bureau du CADRes vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016. Que le vélo y trouve toute sa place. Il vous offre un Bonus Santé, Environnement et Economie.



Editorial : Le mot du Président

COP21 : un coup de pouce pour le vélo ?

Beaucoup ont souligné le succès de la COP21. On disait d'abord que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés serait difficile à atteindre et voilà que « l'accord de Paris » du 12 décembre 2015, veut tout faire pour limiter le réchauffement à 1.5 °C seulement. On connaît aussi certaines limites de ces accords, il n'y a par exemple aucune réelle contrainte car pas de système de sanctions. Cependant cet accord « historique », sans doute indispensable, pourra nous servir dans la mesure où il relève le niveau d'exigence que nous citoyens pourrons avoir face aux décideurs. L'essentiel étant surtout ce qui se tissera concrètement sur le terrain. La légitimité de notre action se trouve renforcée. On ne lutte pas contre le réchauffement climatique avec un texte de 39 pages, mais avec des décisions politiques précises et courageuses et la mobilisation de tous. Dans cette perspective, la politique cyclable à l'échelle nationale comme locale devrait être fortement poussée en avant. Malheureusement la révision à la baisse (pas plus de 200 euros par ans) de l'IKV (indemnité kilométrique vélo) montre la grande timidité dans ce domaine. L'agglomération M2A avait lancé une enquête l'automne dernier pour « donner un nouvel élan pour le vélo ». Les résultats de cette enquête doivent contribuer à l'élaboration d'un nouveau plan de politique cyclable en ce début d'année 2016 et pour l'horizon 2020. Espérons que ce plan sera à la hauteur de l'ambition de l'accord de Paris.

Bonne et heureuse année cyclable à tous.

Marc Arnold



L'IKV (Indemnité kilométrique vélo) : comme un pneu qui se dégonfle !



En résumé : l'IKV sera facultative, et défiscalisée seulement jusqu'à 200 € par an.

On le sait bien, pour bien rouler à vélo, il faut d'abord des pneus bien gonflés.

De même, pour une promotion efficace du vélo dans notre pays où sa place peine à grandir, il faudrait des incitations gonflées à bloc ! **L'IKV devait aller dans ce sens.** Elle est attendue depuis de nombreuses années par les usagers et les associations qui militent pour cette indemnité. Ce serait enfin une reconnaissance du vélo comme moyen de transport à part entière et à promouvoir. Expérimentée en 2014 dans plusieurs entreprises et concernant 8200 salariés, elle avait permis de doubler le nombre de salariés utilisant le vélo, augmentant ainsi la part modale de 50 à 70 %. **L'IKV était alors de l'ordre de 25 centimes du kilomètre**, plafonnée (avec des variations selon les entreprises) à environ 50 euros par mois. On pouvait alors être indemnisé à hauteur de 500 euros ou plus par an et par salarié à vélo.

L'Ademe avait alors réalisé le bilan de cette expérimentation en janvier 2015 : bilan très positif, avec une augmentation significative de la part modale et de **l'activité physique, gros bonus pour la santé. Seul bémol : l'essentiel des nouveaux cyclistes étaient d'anciens usagers des transports en commun ou du covoiturage.** Il est donc difficile de réussir un report modal de la voiture individuel en solo (autosolisme) vers le vélo.

Malheureusement l'IKV prévue au final par le gouvernement actuel a été revue à la baisse : si l'indemnité reste à 25 cents/km, elle est plafonnée à 200 euros par an. Au-delà, elle sera soumise à l'impôt sur le revenu et l'entreprise devra payer des charges sociales.

Plus triste encore : **un amendement voté par l'assemblée nationale, fait de l'IKV une indemnité facultative, donc au bon vouloir de l'entreprise. Ceci pour**

« faire comme pour la voiture » disent les politiques, **alors qu'il fallait faire « comme pour les transports en commun »** pour lesquels le remboursement de la moitié de l'abonnement est obligatoire ! Les politiques ne font pas la différence entre une voiture et un vélo ! **Plusieurs commentateurs précisent alors que l'état ne montrera pas l'exemple car les indemnités facultatives ne sont en général pas versées par l'état. C'est un comble !** De quoi dégouter les fonctionnaires impliqués dans le développement durable et se déplaçant à vélo.

Une dernière couche : **l'IKV étant inscrite dans la loi de finance, elle sera rediscutée chaque année.**

Enfin, si l'IKV est présentée aujourd'hui comme une nouveauté de l'année 2016, il faut encore attendre un décret d'application et sa publication au journal officiel.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter :

* **le rapport de l'Ademe sur l'expérimentation de l'IKV (téléchargeable en PDF)**

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation-mise-en-oeuvre-experimentale-indemnite-kilometrique-velo-synthese.pdf>

* **le blog d'Isabelle Lesens :**

<http://isabelleetlevelo.20minutes-blogs.fr/archive/2015/12/11/ikv-cette-fois-c-est-foutu-924523.html#more>

* **le blog d'Olivier Razemon**

<http://transports.blog.lemonde.fr/2015/09/27/indemnite-kilometrique-velo-pourquoi-ca-coince/>

* le site de la FUB :

<http://www.fubicy.org/spip.php?article505>



Petit jeu :

Les 10 premières personnes qui pourront nous dire le lieu où a été photographiée cette **partie d'œuvre et l'artiste l'ayant réalisée** gagnera un porte clé de l'association.

☎ 03.89.42.73.42



Le café - vélo est lancé !

Petit rappel de ce qu'est le café-vélo mulhousien.

C'est un rendez-vous sur la thématique du vélo où l'idée est de se réunir pour faire la promotion du vélo en milieu urbain de manière très conviviale. On pourra

y goûter, y déjeuner, y dîner, y visionner des films, lire, y préparer ses futures vacances à deux roues, y partager ses joies et ses peines de cyclistes, y passer des bons plans, Bref, y rêver d'une ville avec plus de vélo !

Ces cafés se dérouleront à la maison des berges, qui **est située derrière la patinoire de l'illberg, tous les premiers jeudis du mois.**

Voici ci-après les différents thèmes qui y seront abordés en introduction :

4 février : « **café intergénérationnel, le vélo, les jeunes et les aînés** »

3 mars
7 avril
5 mai
4 juin

Vélo et santé

Préparer ses vacances à vélo

Soirée cinéma: Vélotopia

Soirée « fête du vélo »

Nous organiserons également à la maison des berges le deuxième « véloputze » (remise en forme de votre vélo - nettoyage, réglage) le samedi 9 avril.



Concertation CADRes-M2A

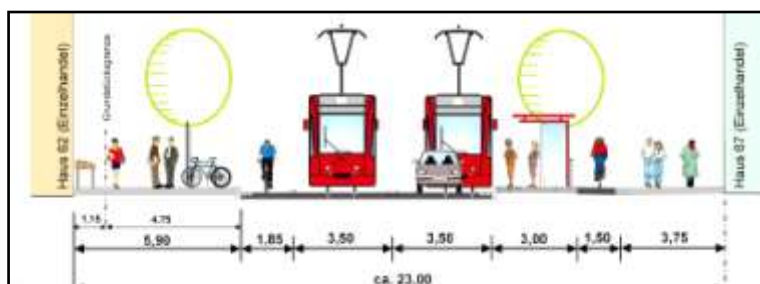
Lors de notre dernière réunion CADRes-M2A du 18 novembre, nous avons **posé un ordre du jour très riche. L'ensemble de nos propositions fut reçu avec beaucoup d'intérêt et sera étudié** dans les mois à venir.

Voici quelques exemples de nos propositions :

- * Rue des Bonnes Gens : passer de 4 à **2 voies au profit d'aménagements cyclables**. Une proposition ambitieuse **mais très attendue car l'équipe technique** avait déjà perçu une demande très forte en ce sens.
- * Avenue de Riedisheim : la piste sur trottoir est en mauvais état (racines) : sera pris en compte dans le plan de rénovation.
- * Parvis de la gare centrale (Parvis Adrien Zeller) : **réaliser un marquage d'un cheminement cyclable (par des clous peut-être)**
- * Rue Robert Meyer : **étudier la faisabilité d'aménagements en supprimant du stationnement partiellement.**
- * Les nouveaux aménagements cyclables Porte du Miroir : des améliorations pour une meilleure lisibilité et continuité peuvent encore être réalisées.
- * Cohabitation piétons-**cyclistes Bd de l'Europe** : un meilleur marquage sera étudié dans la section où le **vélo n'est pas en site propre.**
- * Plusieurs anomalies ont été signalées : **mauvais état de l'intersection Rue St-Jean/ Grand Rue** ; potelets pliés rue de la 4^{ème} DMM.
- * Nous avons proposé que le piéton soit le sujet central de la prochaine semaine de la mobilité en septembre 2016, mais le thème est déjà choisi : ce sera les 10 ans du tram !



L'année passée, dans l'article « Politique nationale : rien d'excitant pour le vélo ! », nous avons illustré celui-ci par une photo de la Habsburgerstrasse de Fribourg. En faisant des recherches auprès des techniciens locaux, que nous remercions au passage pour les documents fournis, nous avons pu obtenir une photo de la situation antérieure et du schéma de réalisation. Initialement, il n'y avait pas d'aménagement cyclable et les cyclistes étaient invités à circuler par les axes parallèles. Naturellement ceux-ci, c'est bien connu, prennent les itinéraires les plus courts, les plus faciles et les plus logiques. C'est un peu pareil à Mulhouse pour les deux axes le long du tram, soit l'avenue Kennedy ou l'avenue de Colmar ainsi que son prolongement rue de Soultz. Ce sont des erreurs que nous allons subir pendant de nombreuses années, malgré les promesses faites par le Maire de l'époque de réaliser des axes le long du tramway pour les cyclistes.



Les services du Cadres (pour ses membres)

Les membres de notre association bénéficient de certains avantages que vous pouvez retrouver sur notre site. Pour ceux ne pouvant accéder à celui-ci, en voici les principales :

- * **acquisition d'autocollants, porte clés, gilet fluo, écarteur de danger**
- * mise à disposition de vélos pliables Brompton, de sacoches Ortlieb AV et AR (courte durée)
- * mise à disposition de remorque Donkey (longue durée)

Pour tout ceci, nous sommes bien volontiers à disposition pour vous informer des différentes modalités **(téléphoner au siège)**.

Nous avons également des livres et des cartes qui sont listés sur le site (onglet « Documentation, véloroutes, voies vertes, cartes, livres) Pour ceux ne pou-

vant y accéder, nous pouvons vous adresser ces listes sous format papier.

A noter également que la boutique Vélo Station sise Cour des Maréchaux octroie des rabais sur certaines **prestations aux membres de l'association.**



Pas encore disponible au CADRes: la remorque-crêpière !